



La CFE-CGC dénonce le refus de revaloriser les allocations chômage au 1er juillet 2026.

PP 0401072026

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Dans un contexte d'inflation toujours sensible, les organisations salariées ont défendu une hausse de **+2,41%**, cohérente avec l'évolution du SMIC et indispensable pour préserver le pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi.

Cette position est pourtant la plus fidèle à la mission même de l'Unedic, telle qu'elle a été validée à l'unanimité : « **indemniser, sécuriser les parcours professionnels, accompagner les transitions** », dans le cadre du paritarisme. Elle s'inscrit aussi dans les valeurs fondatrices de l'institution : **engagement, solidarité, confiance et indépendance**. Refuser toute revalorisation revient donc à s'éloigner de ce socle commun.

Pour la CFE-CGC, la proposition patronale n'est donc pas seulement inacceptable socialement : elle est **incompatible avec les principes mêmes de l'Unedic**. Comment prétendre protéger les parcours professionnels tout en laissant les allocataires absorber seuls la hausse des prix ? Comment défendre la solidarité tout en gelant les droits des plus fragiles ?

Les organisations salariées ont porté une position responsable, mesurée et conforme à l'intérêt général.

Pierre Jan
Relations Presse et
institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Elles demandent :

- Une revalorisation des allocations chômage à hauteur de **+2,41%** ;
- Une prise en compte réelle de l'inflation ;
- Le respect de la raison d'être de l'Unedic ;
- Une décision qui ne fasse pas peser l'ajustement **financier** du régime sur les seuls demandeurs d'emploi.

La CFE-CGC appelle les partenaires sociaux à revenir à l'esprit du paritarisme : **indemniser justement, protéger efficacement, décider loyalement**.

Christelle Toillon
CFE-CGC – 06 84 08 32 68